

**CPPPEHDAA**  
**Comité conjoint**  
**Politiques pédagogiques (C.P.P.) et Comité paritaire EHDA (CPEHDAA)**

**Compte rendu CPP-CPEHDAA du 17 mars 2026**

<b>Présences :</b> Boisjoli, Daniel	<input checked="" type="checkbox"/>	Brousseau, Kim	<input checked="" type="checkbox"/>	Brun, Louis-Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>
Charbonneau, Katy	<input checked="" type="checkbox"/>	Constantineau, Joëlle	<input checked="" type="checkbox"/>	Crépeau, Caroline	<input checked="" type="checkbox"/>
Dumoulin, Mariève	<input checked="" type="checkbox"/>	Duval, Linda	<input type="checkbox"/>	Fleurent, Katherine	<input checked="" type="checkbox"/>
Jacques, Janick	<input checked="" type="checkbox"/>	Lafontaine, Annick	<input checked="" type="checkbox"/>	Lebeau, Jennifer	<input checked="" type="checkbox"/>
Ouellet, Josiane	<input checked="" type="checkbox"/>	Tessier, Vanessa	<input checked="" type="checkbox"/>	Paquette, Caroline (rempl.)	<input checked="" type="checkbox"/>

OBJET	DISCUSSION - RÉSULTAT	SUIVI - QUI
1. Animation : Vanessa Tessier Secrétariat : Joëlle Constantineau		
2. Adoption de l'ordre du jour	Ajout des points : 14. Article 15 de la LIP modifié 15. Coupure au programme La culture à l'école 16. Évaluation en psychologie	
3. Adoption et suivi au compte rendu de la rencontre du 7 octobre 2025	<b>Point 6 : Nouveau programme de français</b> Formation en janvier 2026, pas d'autres cette année, déploiement prévu l'an prochain.	

OBJET	DISCUSSION - RÉSULTAT	SUIVI - QUI
	<p><b>Point 8 : Suivi de l'organisation scolaire</b> 40 000 \$ à Nomingue pour coenseignement entre autres.</p> <p><b>Point 9 : Stagiaires</b> 62 demandes de placement de stage cette année.</p> <p><b>Point 12 : Calendrier scolaire 26-27</b> Élection le 5 octobre 2026, d'où la présence d'une journée pédagogique.</p> <p><b>Point 13 : Cadre de référence ILSS</b> Disponible sur l'intranet, correction faite en mathématique.</p> <p><b>Point 15 : Règles de passage au primaire</b> À la prochaine rentrée scolaire, voir si on va avec un autre document ou non.</p>	
<p>4. Suivi du sous-comité Difficultés d'apprentissage</p>	<p>Objectif initial : Déterminer une façon de recenser les élèves en difficulté d'apprentissage pour mieux répartir les ressources.</p> <p>Constats : Grosse lourdeur administrative d'effectuer ce travail, il faudrait ajouter des ressources et cela nuirait au soutien aux enseignants et au service à l'élève. Serait à refaire chaque année.</p> <p>Recommandation : Pas de recensement. Cette décision n'empêche en rien la prestation des services aux élèves. La procédure et le formulaire d'identification des élèves seront mis à jour à l'automne 2026. Il est toujours possible de faire reconnaître un élève DA. Sous-comité annulé.</p>	

OBJET	DISCUSSION - RÉSULTAT	SUIVI - QUI
<b>CPP</b>		
<p>5. Stagiaires</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pratique supervisée</li>   <li>• Formation offerte par l'UQAT aux enseignants associés</li> </ul>	<p>Situation exceptionnelle : Une enseignante en pratique supervisée, dans le cadre d'une reconnaissance des acquis à l'UQAM pour l'obtention de sa qualification en enseignement des arts, est accompagnée par une autre enseignante de l'EPSJ. Aucune allocation n'est prévue pour cette supervision, mais nous souhaitons offrir une compensation à l'enseignante qui assumera ce rôle. Nous reconnaissons cette première pratique supervisée de 44 jours comme équivalente à un stage 2.</p> <p>Formation d'une durée de 15 heures destinée aux enseignants qui accueillent des stagiaires.</p> <p>Jusqu'à présent, notre enveloppe budgétaire était consacrée uniquement aux compensations offertes aux enseignants superviseurs, mais elle peut également être utilisée pour la formation.</p> <p>Nous souhaitons réaliser un sondage auprès des enseignants afin d'évaluer leur intérêt. Si nous décidons d'utiliser une partie de l'enveloppe pour la formation, le montant des compensations devra nécessairement être réduit. Il sera donc important d'indiquer clairement, dans le sondage, l'impact potentiel de cette diminution.</p> <p>Nous reviendrons sur cette question lors d'une prochaine discussion, en lien avec l'annexe 43 et les détails de la formation proposée.</p>	
<p>6. GPAÉ</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Proposition</li> </ul>	<p>Ajout des classes spécialisées dans l'offre des journées de libération additionnelles offertes par le CSSHL.</p> <p>Comme le nombre de jours n'est pas complètement utilisé, on réduit le nombre de jours pour chacun, mais on élargit l'offre aux titulaires de classes spécialisées.</p>	

OBJET	DISCUSSION - RÉSULTAT	SUIVI - QUI
7. Calendrier des épreuves <ul style="list-style-type: none"> <li>• CSS</li> <li>• <a href="#">MÉQ</a></li> <li>• Journée de suppléance pour la correction des épreuves ministérielles de fin d'année 25-26</li> </ul>	<p>Il n'y a pas d'épreuve imposée par le CSS.</p> <p>Voir le lien pour les dates du MÉQ.</p> <p>La mesure 15130 et l'annexe 5 seront appliquées; détails à voir en mai.</p> <p>Rappelons que la mesure 15130 finance des journées de suppléance pour soutenir la correction et l'administration des épreuves ministérielles et que l'annexe 5 prévoit des libérations pour la correction des épreuves obligatoires au primaire.</p>	
8. Budget de perfectionnement des enseignants 24-25	Document déposé et sommes utilisées dans les écoles.	
<b>CPEHDAA</b>		
9. Mesures conventionnées <ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi 25-26</li> <li>• Consultations</li> </ul>	<p>S'il y a lieu, nous ajusterons nos recommandations en fonction de la première hypothèse d'organisation scolaire que nous recevrons en mai prochain.</p> <p>L'annexe 59 pourrait être utilisée pour atténuer les effets de l'annexe 46 (changement de l'IMSE de certaines écoles).</p>	
10. Budget FP, FGA pour les élèves ayant des besoins particuliers	<p><b>Accroche-toi à la FGA</b></p> <p>1 ortho Christ-Roi 100 %</p> <p>1 ortho Impact 20 %</p> <p>2 TTS pour l'équivalent au total de 171 %</p> <p><b>Accroche-toi à la FP</b></p> <p>1 Psychoéducatrice 100 %</p> <p>1 Ortho à 100 %</p> <p>1 TTS à 90 %</p> <p>Quelques heures de tutorat, accompagnement d'élèves en difficulté de façon individuelle.</p>	

OBJET	DISCUSSION - RÉSULTAT	SUIVI - QUI
<p>11. Cadre de référence : Classes spécialisées</p>	<p>Composition du comité d'analyse :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 cadre du CSS</li> <li>- 1 direction</li> <li>- 1 professionnel associé, ortho, éducatrice spécialisée.</li> </ul> <p>Aucun enseignant titulaire ne siège sur ce comité afin d'éviter tout risque de jugement ou de conflit d'intérêts.</p> <p>Le comité analyse le processus fait dans l'école, il vérifie si l'élève répond aux interventions et s'il y a contrainte excessive...</p> <p>Page 10 - Modalités organisationnelles de la classe d'aide et soutien émotif : Peut-on ajouter du déjumelage si plus de 2 cycles? C'est possible avec les sommes qui sont décentralisées aux écoles après discussion en comité EHDAA-école.</p> <p>Page 13 - Le soutien académique pour les élèves de 4<sup>e</sup> à 6<sup>e</sup> année est maintenant lié à un critère d'âge fixé à 9 ans, plutôt qu'à 8 ans comme auparavant. Avant l'âge de 9 ans, l'élève se trouve généralement au 1<sup>er</sup> cycle ou au début de la 3<sup>e</sup> année, ce qui laisse le temps de mettre en place les différentes mesures d'aide et d'évaluer la réponse à l'intervention.</p> <p>Ce délai permet également de s'assurer que l'élève a développé suffisamment de maturité pour utiliser les outils technologiques de soutien. Nous nous questionnons toutefois : est-ce que le critère d'âge fixé à 9 ans pourrait limiter l'accès au soutien pour certains élèves?</p> <p>Page 14 - Classe langage : l'élève doit-il avoir nécessairement une cote? Est-ce qu'on parle de déficience ou de trouble?</p> <p>Page 24 - Ajouter des encadrements</p> <p>Les notes au cadre de référence seront transmises à la partie patronale.</p>	

OBJET	DISCUSSION - RÉSULTAT	SUIVI - QUI
12. Bilan classe SIS 24-25, portrait 25-26	<p>Soutien à l'intégration scolaire des élèves EHDA de 4 à 6 ans (programme préscolaire).</p> <p>Projet pilote de 2 ans</p> <p><b>2024-2025</b></p> <p>École du Méandre : 6 élèves, 1 enseignante, 1 TES et 1 PEH</p> <p><b>2025-2026</b></p> <p>École Sacré-Cœur (Mont-Laurier) : 6 élèves, 1 enseignante, 1 TES et 1 PEH, seulement des élèves autistes.</p> <p>Possibilité d'avoir encore cette mesure l'an prochain si nous avons suffisamment d'élèves qui répondent aux critères précis de cette mesure.</p>	
13. Recommandation d'améliorations : Déclaration de difficultés persistantes	<p>Est-ce qu'il est possible de caviarder les infos personnelles?</p> <p>Le comité d'analyse ne doit pas se substituer à l'équipe du PI.</p> <p>Pour élève H, obligation de mettre sur pied le comité ad hoc.</p> <p>Un PI peut aussi être mis en place pour un élève à risque.</p> <p>L'enseignant doit faire partie de l'équipe du PI.</p> <p>Les notes au formulaire seront transmises à la partie patronale.</p>	
<b>AUTRES</b>		
14. Article 15 LIP modifiée	<p>Obligation de fréquentation scolaire, voir article 15 LIP</p> <p><i>Aucun accommodement, ni aucune dérogation ou adaptation, ne peut être accordé en ce qui a trait à l'obligation de fréquentation scolaire dans toute situation autre que celles où un élève est dispensé de cette obligation en application du présent article.</i></p>	
15. Coupure au programme La culture à l'école	La partie syndicale souhaiterait connaître ce qui sera coupé dans la culture à l'école au prochain CPPPEHDA.	

<b>OBJET</b>	<b>DISCUSSION - RÉSULTAT</b>	<b>SUIVI - QUI</b>
16. Évaluation en psychologie	Serait-il possible d'obtenir des précisions concernant les listes d'attente et les critères de priorisation pour les évaluations lors de la prochaine rencontre?	